

Infos Gaza 674 bis

Le président palestinien Mahmoud Abbas doit agir immédiatement pour garantir la justice en matière de crimes contre les civils



La maison d'une famille, près de la ville de Gaza. Elle a été fortement endommagée par un raid aérien israélien visant la maison voisine. Ce raid a fait quatre morts et des dizaines de blessés, le 19 novembre 2012.

© Amnesty International

En novembre de l'année dernière, au moins 100 civils palestiniens et quatre civils israéliens ont été tués après le lancement de l'opération Pilier de défense par l'armée israélienne. Pendant le conflit, des attaques illégales ont été menées par les forces israéliennes, qui ont frappé plus de 1 500 cibles dans la bande de Gaza, et par les groupes armés palestiniens, qui ont tiré à l'aveugle plus de 1 500 roquettes sur Israël. Trois ans plus tôt, des centaines de civils palestiniens et trois civils israéliens avaient été tués lors de l'opération Plomb durci. Aucun des deux camps n'a jamais pris les mesures nécessaires pour faire rendre des comptes aux personnes responsables de crimes relevant du droit international.

Les victimes de ces crimes méritent la justice, et le président Mahmoud Abbas a maintenant une occasion unique de faire quelque chose pour elles. L'an dernier, la Palestine a été reconnue comme un État observateur non membre de l'Organisation des Nations unies, ce qui signifie que le gouvernement peut désormais ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Une telle action permettrait aux victimes de demander justice pour les crimes relevant du droit international commis par toutes les parties.

Signez la pétition ci-dessous pour appeler le président Mahmoud Abbas à ratifier le Statut de Rome. Personne ne doit jouir de l'impunité pour ces crimes contre les civils.

Signez le Statut de Rome

Monsieur le Président,

Nous vous demandons de veiller à ce que la Palestine adhère au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) en 2013. Une telle action enverra un message fort : les crimes contre les civils ne seront jamais commis impunément sur le territoire palestinien, et les dirigeants palestiniens n'oublieront pas les droits humains et la justice pendant la poursuite des négociations.

L'adhésion au Statut de Rome signifierait qu'à l'avenir la CPI pourrait enquêter sur ces crimes et en juger les responsables, lorsque les autorités nationales ne peuvent pas ou ne veulent pas le faire.

En 2009, le gouvernement palestinien a déclaré qu'il reconnaissait la compétence de la CPI. Il est temps de faire de la justice une réalité. Signez le Statut de Rome.

Signature

Prénom
Nom de famille (non communiqué)
Adresse électronique (non communiquée)
Cap-Vert



Keep me updated about this Action and Amnesty International

You will otherwise receive an email confirming th

Signez la pétition ci-dessous pour appeler le président Mahmoud Abbas à ratifier le Statut de Rome. Personne ne doit jouir de l'impunité pour ces crimes contre les civils.

<http://www.amnesty.org/fr/appeals-for-action/ICC>